



KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex

# CIBTP France

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 mars 2025  
CIBTP France  
27, rue Damesme - 75013 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.  
Tour Eqho  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex

## CIBTP France

27, rue Damesme - 75013 Paris

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes combinés

Exercice clos le 31 mars 2025

Mesdames, Messieurs,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes combinés du réseau CIBTP France relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes combinés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la combinaison.

#### Fondement de l'opinion

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés » du présent rapport.

#### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> avril 2024 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'appréciation suivante qui, selon notre jugement professionnel, a été la plus importante pour l'audit des comptes combinés de l'exercice.

L'appréciation ainsi portée s'inscrit dans le contexte de l'audit des comptes combinés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes combinés pris isolément.

Les valeurs mobilières de placement font l'objet d'une évaluation selon la méthode décrite dans la note « Principes comptables » de l'annexe aux états financiers combinés dans la partie « 5.2 Valeurs mobilières de placement ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre réseau, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe aux états financiers combinés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au réseau, données dans le rapport financier du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes combinés.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes combinés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes combinés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes combinés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes combinés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du réseau à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le réseau ou de cesser son activité.

Les comptes combinés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes combinés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes combinés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes combinés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre réseau.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes combinés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du réseau à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes combinés et évalue si les comptes combinés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de combinaison, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes combinés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes combinés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris La Défense, le 17 décembre 2025

KPMG S.A.

Laurent Chillet  
Associé



**Comptes combinés**

**au 31 mars 2025**



## SOMMAIRE

	Pages
<b>BILAN COMBINÉ</b>	
BILAN (ACTIF)	1
BILAN (PASSIF)	2
<b>COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ</b>	3
<b>ANNEXE</b>	4 - 17



## BILAN COMBINÉ

## BILAN - ACTIF COMBINÉ

Montants exprimés en k€

ACTIF COMBINÉ	Notes	31-mars-25			31-mars-24
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>1</b>				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Solutions Informatiques		63 500	45 873	17 626	21 234
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours		11 401	-	11 401	6 146
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		244	-	244	233
		<b>75 145</b>	<b>45 873</b>	<b>29 271</b>	<b>27 612</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains - Agencements et aménagements de terrains		28 173	736	27 437	20 549
Constructions		137 669	56 349	81 321	65 467
Autres immobilisations corporelles					
Matériels et outillages spécialisés		3 275	2 910	365	292
Installations générales, agencements, aménagements divers		11 144	9 241	1 903	1 819
Matériel de transport		786	452	334	380
Matériel et mobilier de bureau		9 190	7 544	1 646	1 237
Matériel informatique		7 495	5 520	1 975	1 138
Immobilisations corporelles en cours		835	-	835	21 647
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		105	-	105	34
		<b>198 671</b>	<b>82 752</b>	<b>115 919</b>	<b>112 564</b>
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participations et créances rattachées à des participations		1 219	149	1 070	1 425
Autres titres immobilisés		40	-	40	40
Prêts		1 589	-	1 589	1 544
Autres		264	-	264	263
		<b>3 111</b>	<b>149</b>	<b>2 962</b>	<b>3 272</b>
<b>Total I</b>		<b>276 927</b>	<b>128 774</b>	<b>148 153</b>	<b>143 448</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>					
COMPTE DE TIERS	<b>2</b>				
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes versés sur commandes		239	-	239	167
Adhérents et comptes rattachés	<b>2</b>				
Adhérents et comptes rattachés		2 426 603	135 283	2 291 320	2 260 716
Autres créances	<b>2</b>				
		1 672 673	13 901	1 658 771	1 669 330
COMPTES FINANCIERS	<b>3</b>				
Valeurs mobilières de placement		7 385 509	17 748	7 367 761	7 107 698
Disponibilités		385 863	-	385 863	447 364
<b>Total II</b>		<b>11 870 887</b>	<b>166 933</b>	<b>11 703 954</b>	<b>11 485 275</b>
COMPTE DE REGULARISATION	<b>4</b>				
Charges constatées d'avance		3 260	-	3 260	2 971
Charges réglées sur congés : exercice n + 1		160 895	-	160 895	139 767
<b>Total III</b>		<b>164 155</b>	<b>-</b>	<b>164 155</b>	<b>142 738</b>
Fonds gérés	<b>5</b>	21 176	-	21 176	20 202
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>		<b>12 333 144</b>	<b>295 706</b>	<b>12 037 438</b>	<b>11 791 663</b>

**BILAN - PASSIF COMBINÉ**
*Montants exprimés en k€*

PASSIF COMBINÉ	Notes	31-mars-25	31-mars-24
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>6</b>		
Réserve légale		894	1 052
Réserve statutaire		736 820	685 001
Autres réserves		319 056	358 536
Report à nouveau		30 723	- 35 876
Résultat de l'exercice (excédent ou insuffisance)		115 076	277 234
<b>Total I</b>		<b>1 202 569</b>	<b>1 285 948</b>
<b>PROVISIONS</b>	<b>7</b>		
Provisions pour risques		213 935	57 332
<b>Provisions pour charges</b>			
Provisions pour indemnités de départ à la retraite		5 383	6 402
Provisions pour congés et charges restant dus		754 136	735 550
Provisions cotisations de retraite restant à rembourser aux employeurs		23 420	20 235
<b>Total II</b>		<b>996 875</b>	<b>819 519</b>
<b>DETTES</b>	<b>8</b>		
Emprunts et dettes financières diverses		26 785	38 234
Fournisseurs et comptes rattachés		10 257	9 418
<b>Adhérents créateurs et comptes rattachés</b>			
Adhérents créateurs		27 724	19 949
Dettes fiscales et sociales		308 982	291 385
Opérations avec les organismes professionnels		58 105	58 087
<b>Autres dettes</b>		<b>707 697</b>	<b>706 513</b>
<b>Total III</b>		<b>1 139 551</b>	<b>1 123 585</b>
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	<b>4</b>		
Produits constatés d'avance		120	75
Cotisations appelées sur congés : exercice n+1		8 040 959	7 963 690
Cotisations émises sans engagement de congés		636 188	578 643
<b>Total IV</b>		<b>8 677 267</b>	<b>8 542 408</b>
<b>Comptes gérés</b>	<b>5</b>	<b>21 176</b>	<b>20 202</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)</b>		<b>12 037 438</b>	<b>11 791 663</b>



# **COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ**

## COMPTE DE RESULTAT COMBINÉ

*Montants exprimés en k€*

COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ	Notes	2024/2025	2023/2024
Produits techniques		8 061 824	7 818 469
Reprises sur dépréciations des adhérents et autres débiteurs techniques		74 151	64 656
Reprises de provisions pour congés et cotisations de retraite restant à payer		655 186	585 431
Reprises de provisions pour risques et charges techniques		47 135	1 696
Transferts de charges techniques		235	252
		<b>8 838 530</b>	<b>8 470 503</b>
Charges techniques		7 864 070	7 498 999
Dotations sur dépréciations des adhérents et autres débiteurs techniques		84 095	77 345
Dotations aux provisions pour congés et cotisations de retraite restant à rembourser		677 685	666 794
Dotations aux provisions pour risques et charges techniques		203 086	54 277
		<b>8 828 936</b>	<b>8 297 415</b>
<b>RESULTAT TECHNIQUE (I-II)</b>	<b>9</b>	<b>9 593</b>	<b>173 087</b>
Autres produits de gestion courante		19 774	19 466
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		11 802	9 714
Transferts de charges d'exploitation		3 196	3 920
		<b>34 771</b>	<b>33 100</b>
Services extérieurs		39 017	37 700
Autres services extérieurs		22 344	21 597
Impôts et taxes		7 698	7 256
Charges de personnel		74 700	70 731
Autres charges de gestion courante		4 132	4 971
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		23 495	21 231
Impôts sur revenus d'exploitation		122	145
		<b>171 507</b>	<b>163 631</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (III-IV)</b>	<b>10</b>	<b>- 136 736</b>	<b>- 130 532</b>
Produits financiers		253 550	222 168
Reprises de dépréciations des comptes financiers		15 472	43 311
Transferts de charges financières		-	-
		<b>269 022</b>	<b>265 479</b>
Charges financières		4 927	9 916
Dotations sur dépréciations des comptes financiers		11 730	10 481
Impôts sur revenus financiers		11 007	11 286
		<b>27 664</b>	<b>31 683</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>11</b>	<b>241 358</b>	<b>233 796</b>
Produits exceptionnels		3 374	945
Reprise de provisions et dépréciations exceptionnelles		41	5
Transferts de charges exceptionnelles		-	-
		<b>3 415</b>	<b>950</b>
Charges exceptionnelles		2 553	45
Dotations aux provisions et dépréciations exceptionnelles		1	23
		<b>2 554</b>	<b>68</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>12</b>	<b>861</b>	<b>882</b>
<b>EXCEDENT (OU INSUFFISANCE) =</b>		<b>115 076</b>	<b>277 234</b>

## RÉSEAU CONGÉS INTEMPORIES-BTP

### ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS COMBINÉS

La présente annexe fait partie intégrante des états financiers combinés du réseau Congés Intempéries BTP (CI-BTP).

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros (k€).

Ils se composent d'un bilan, dont le total s'élève au 31 mars 2025 à 12 037 438 k€ et d'un compte de résultat, présenté sous forme de liste, qui dégage un résultat combiné excédentaire de 115 076 k€.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2024 au 31 mars 2025.

#### **FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE**

##### **1. Provision au titre de la MNP et AT-MP de plus de 12 mois**

Faisant suite à la série d'arrêts rendus par la Cour de cassation en septembre 2023 reconnaissant aux salariés en arrêt maladie le droit d'acquérir des congés payés, le législateur a modifié, par un texte promulgué le 22 avril 2024 (loi DDADUE), le code du travail afin de le mettre en conformité avec le droit de l'Union européenne. Ainsi, une provision avait été constatée au 31/03/2024 par les caisses du Réseau pour les campagnes Congés 2024 et antérieures pour 53 m€. Cette provision a été ajustée en fonction de sa consommation et de l'estimation du risque résiduel. Elle s'élève au 31 mars 2025 à 12 m€.

Au titre de la campagne 2025, une provision de 103 m€ a été constatée dans les comptes combinés au 31 mars 2025.

L'augmentation de la provision au titre de la MNP entre 2024 et 2025 s'explique par des règles distinctes d'acquisition de droits à congés entre la période de rétroactivité (de 2009 à 2024 inclus) et la période hors rétroactivité (à compter de 2025).

Ainsi, au titre de la période de rétroactivité, le salarié pouvait prétendre, au titre de la MNP et de l'ATMP de plus de 12 mois, à l'attribution de 2 jours ouvrables par mois dans la limite d'un total de 24 jours (incluant le congé principal, la 5ème semaine, les jours pour ancienneté, les jours pour enfants à charges).

A compter de 2025, les temps MNP/ATMP sont pris en compte automatiquement dans le calcul du nombre de congés acquis, sans plafonnement à 24 jours.

Le salarié peut donc désormais prétendre au congé principal (limité à 24 jours), à la 5ème semaine, au fractionnement, à l'ancienneté et aux congés pour enfants à charge

## 2. Provision au titre de la suppression des allègements sur les taux Allocations familiales et maladie

L'article 18 de la loi n°2025-199 du 28 février 2025 de financement de la sécurité sociale pour 2025 prévoit la réduction des seuils d'allègement des cotisations familiales et maladie en précisant que ces allègements seront supprimés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Pour les caisses de congés payés, cela implique qu'elles ne pourront plus appliquer cette réduction unique sur les charges patronales afférentes aux indemnités de congés versées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

L'impact du coût supplémentaire non financé au titre de la campagne 2025 a été estimé et une provision de 97 m€ a été constatée dans les comptes combinés au 31 mars 2025.

## 3. Rétrocessions

Quatre caisses du Réseau ont procédé à une rétrocession de cotisations à leurs adhérents au cours de l'exercice 2024/2025 pour un montant total de 198 m€. Ces rétrocessions ont été imputées sur les postes des autres réserves et de report à nouveau pour la préparation des comptes combinés (cf. note 6).

## 4. Déménagement CIBTP France

Courant janvier 2025, CIBTP France a emménagé dans ses nouveaux locaux à Paris et qui lui servent aussi de siège social. Comptablement, le poste "immobilisations en cours" au 31 mars 2024 et afférent aux nouveaux locaux a été transféré vers le poste "immobilisations corporelles" à la date d'emménagement dans ses nouveaux locaux : la ventilation entre les différents postes des immobilisations corporelles a été faite selon l'approche par composants.

## PERIMETRE DE COMBINAISON

Chaque entité du réseau Congés Intempéries BTP a approuvé son adhésion au périmètre de combinaison, au moyen d'une convention de combinaison qui a pris la forme d'une résolution adoptée par les conseils d'administration de CIBTP France à compter du 2 juillet 2010.

Le périmètre de combinaison est inchangé par rapport à l'an dernier.

Le nombre d'entités combinées s'élève à 14.

Au 31 mars 2025, 2 caisses du réseau ont des participations dans 2 SCI.

Les pourcentages de détention dans les 2 SCI sont respectivement de 45 % et 95,9 %.

L'impact du retraitement en combinaison des 2 SCI au moyen de la méthode de la mise en équivalence et de celui par intégration globale de la SCI détenue à plus de 95 % étant jugés non significatifs (moins de 1 % de l'actif combiné), il a été décidé de n'intégrer aucune SCI au sein du périmètre de combinaison, comme pour les exercices précédents.

Le périmètre de combinaison au 31 mars 2025 est le suivant :

<i>Code Entité</i>	<i>Entité</i>	<i>Lieu</i>	<i>Méthode de combinaison</i>
-	CIBTP FRANCE <sup>1</sup>	Paris	
01	TRAVAUX PUBLICS	Paris	IG <sup>3</sup>
02	ILE-DE-FRANCE	Paris	IG
04	NORD-OUEST	Rouen	IG
07	GRAND EST	Nancy	IG
12	RHONE-ALPES AUVERGNE	Lyon	IG
15	REGION MEDITERRANEE	Marseille	IG
20	SUD-OUEST	Toulouse	IG
23	CENTRE	Tours	IG
24	GRAND-OUEST	Rennes	IG
27	SOCITÉS COOPÉRATIVES	Paris	IG
34	LA RÉUNION <sup>2</sup>	Saint-Denis	IG
35	MARTINIQUE	Fort-de-France	
	GAUDELOUPE	Abymes	
	GUYANE	Cayenne	
41	GIE CARCI-BTP	Yzeure	IG

<sup>1</sup> *Entité combinante*

<sup>2</sup> *Clôture des comptes au 31 octobre 2024*

<sup>3</sup> *IG : Intégration Globale*

## PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes combinés 2025 du réseau Congés Intempéries BTP (CI-BTP) sont établis dans le respect des règles et principes comptables français et conformément au Règlement ANC n° 2020-01.

Les comptes combinés 2025 ont été arrêtés en appliquant les mêmes règles qu'en 2024.

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses et principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- méthode du coût historique ;

Et conformément :

- aux règles comptables spécifiquement liées à l'activité du réseau et validées par le Conseil National de la Comptabilité (CNC) le 2 novembre 2006,
- et aux dispositions légales et réglementaires françaises (Règlements ANC n°2014-03 et ANC n°2018-06) en ce qui concerne les points non spécifiques.

Le réseau Congés Intempéries BTP (CI-BTP) établit volontairement des comptes combinés au 31 mars 2025 qui couvrent une période de 12 mois.

## 1. Notion d'exercice comptable

La notion d'exercice « comptable » est différente de la notion d'exercice « congés ».

En effet, l'exercice comptable enregistre toutes les opérations financières intervenues durant une période de 12 mois (y compris le report à nouveau de l'exercice précédent) en les ventilant selon les exercices « congés » concernés, à savoir :

- Exercices « clos » (c'est à dire antérieurs à l'exercice « bilan ») ;
- Exercice « bilan » (c'est à dire exercice en liquidation) ;
- Exercice « en cours » (c'est à dire postérieur à l'exercice « bilan »).

Le résultat de l'exercice comptable peut alors se décomposer en 2 parties :

- Résultat des exercices « clos » (c'est à dire reliquat du ou des exercices « bilan » antérieurs) ;
- Résultat de l'exercice « bilan » qui est le résultat de l'exercice congés à la date de l'arrêté comptable.

Il existe donc un décalage entre le millésime de la date de l'arrêté comptable et la date de l'exercice « congés ».

Ainsi, l'arrêté des comptes au 31 mars 2025 correspond à la clôture des comptes de l'exercice congés 2024.

## 2. Notion d'exercice congés

L'exercice « congés » comprend 2 parties :

- La première partie a trait à l'appel des cotisations ;
- La seconde partie a trait à la consommation par les salariés de leurs droits à congés.

## 3. Immobilisations

### 3.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée d'utilisation.

Les coûts de création de solutions informatiques sont inscrits en immobilisations en conformité avec les principes comptables édictés.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

<i>Nature d'immobilisation incorporelle</i>	<i>Durée d'utilisation prévue</i>	<i>Taux d'amortissement pratiqué</i>
Solutions Informatiques	3 ans	33,33 %
S.I. Unique		
- Projet initial, compatible SIRIUS	10 ans	10 %
- SIRIUS	10 ans	10 %
Autres projets	5 ans	20 %

### **3.2 Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, soit le prix d'achat augmenté des frais accessoires ou à leur coût de production.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

<i>Nature d'immobilisation corporelle</i>	<i>Durée d'utilisation prévue</i>	<i>Taux d'amortissement pratiqué</i>
Installations, agencements	5 à 10 ans	20 % à 10 %
Constructions	50 ans	2 %
Agencements intérieurs	7 ans	14,28 %
Matériel et mobilier de bureau	5 ans	20 %
Matériel informatique	3 ans	33,33 %

### **3.3 Immobilisations financières**

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires. Lorsque celui-ci est supérieur à la valeur d'inventaire, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## **4. Adhérents**

Les créances sur les entreprises adhérentes sont enregistrées à leur valeur nominale.

Une dépréciation des créances est constatée lorsque la valeur probable de recouvrement de celles-ci est inférieure à la valeur comptable.

## **5. Trésorerie et valeurs mobilières de placement**

### **5.1 Disponibilités**

Les comptes bancaires figurent au bilan selon leur solde débiteur ou créditeur, en « disponibilités » ou en « dettes financières ».

En cas de fusion de comptes situés dans une même banque, la compensation est opérée.

## 5.2 Valeurs mobilières de placement

Les titres détenus en portefeuille sont inscrits à leur coût d'acquisition, constitué par le prix d'achat et les coûts d'achat directement attribuables. Ils sont valorisés au coût moyen unitaire pondéré ou selon la méthode du Premier Entré – Premier sorti.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, lorsque la valeur liquidative des placements est inférieure à la valeur comptable à la clôture de l'exercice.

## 6. Provisions

Les provisions au passif du bilan représentent des dettes dont le montant ou l'échéance est incertain.

Elles sont comptabilisées en présence d'une obligation supportée par le réseau, ayant pour origine une réglementation, une loi ou des clauses contractuelles antérieures à la clôture de l'exercice et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Elles sont évaluées pour le montant estimé du décaissement.

## 7. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments significatifs qui, en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non-récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du réseau, tels que les cessions d'immobilisations...

*Données en k€*

Rubriques et postes	IMMOBILISATIONS				AMORTISSEMENTS & DEPRECiations				
	Valeurs brutes en début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeurs brutes en fin d'exercice	Cumulés en début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Cumulés en fin d'exercice	Valeur nette en fin d'exercice
Solutions informatiques	62 655	1 349	505	63 500	41 421	4 957	505	45 873	17 626
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours	6 146	5 591	335	11 401	-	-	-	-	11 401
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	233	11	-	244					244
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>69 033</b>	<b>6 952</b>	<b>840</b>	<b>75 145</b>	<b>41 421</b>	<b>4 957</b>	<b>505</b>	<b>45 873</b>	<b>29 271</b>
Terrains - Agencements et aménagements de terrains	21 422	7 112	361	28 173	873	30	168	736	27 437
Constructions	120 348	20 940	3 619	137 669	54 881	3 518	2 050	56 349	81 321
Matériels et outillages spécialisés	3 176	100	1	3 275	2 884	28	1	2 910	365
Installations générales, agencements, aménagements divers	11 139	443	438	11 144	9 319	348	427	9 241	1 903
Matériel de transport	820	125	159	786	439	152	139	452	334
Matériel et mobilier de bureau	8 682	794	286	9 190	7 445	385	286	7 544	1 646
Matériel informatique	6 535	1 948	988	7 495	5 397	638	514	5 520	1 975
Immobilisations corporelles en cours	21 647	749	21 562	835	-	-	-	-	835
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	34	119	47	105	-	-	-	-	105
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>193 802</b>	<b>32 330</b>	<b>27 461</b>	<b>198 671</b>	<b>81 238</b>	<b>5 099</b>	<b>3 585</b>	<b>82 752</b>	<b>115 919</b>
Participations et créances rattachées à des participations	1 734	-	514	1 219	308	1	160	149	1 070
Autres titres immobilisés	40	-	-	40					40
Prêts	1 544	93	48	1 589	0	-	0	0	1 589
Autres	265	19	21	264					264
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>	<b>3 583</b>	<b>112</b>	<b>583</b>	<b>3 111</b>	<b>308</b>	<b>1</b>	<b>160</b>	<b>149</b>	<b>2 962</b>
<b>TOTAUX</b>	<b>266 418</b>	<b>39 394</b>	<b>28 884</b>	<b>276 927</b>	<b>122 967</b>	<b>10 056</b>	<b>4 250</b>	<b>128 774</b>	<b>148 153</b>

## NOTES RELATIVES AU BILAN COMBINÉ

### Note 1. Actif immobilisé (Voir tableau « Détail de l'actif immobilisé » ci-dessous)

L'actif immobilisé augmente de 4 705 k€. Les principales variations sont les suivantes :

- Un investissement net en immobilisations incorporelles pour 6 617 k€ correspondant principalement à l'activation des frais de développement engagés sur l'exercice dans le cadre du SIU, de l'activité de CIBTP France et de la Carte BTP ;
- Un investissement net en immobilisations corporelles pour 8 454 k€ comprenant principalement des investissements immobiliers, en lien notamment avec l'emménagement de CIBTP France dans son nouveau siège social ;
- Des dotations aux amortissements pour 10 056 k€ ;
- Une diminution des immobilisations financières de 310 k€.

### Note 2. Détail des créances

Données en k€	LIBELLES	31/03/2025	31/03/2024	
Immobilisations financières		3 111	3 580	
- Dépréciation des participations et/ou immob. financières		- 149	- 308	
	<b>2 962</b>	<b>3 272</b>		
Adhérents et comptes rattachés		2 426 603	2 384 113	
- Dépréciation des adhérents		- 135 283	- 123 397	
	<b>2 291 320</b>	<b>2 260 716</b>		
Créances personnel		143	25	
Organismes sociaux		1 647 355	1 650 982	
Etat, impôts et taxes		3	3	
Autres débiteurs		25 410	31 766	
- Dépréciation des autres débiteurs		- 13 901	- 13 279	
	<b>1 659 010</b>	<b>1 669 497</b>		
Charges constatées d'avance		3 260	2 971	
Charges réglées sur congés : exercice N+1		160 895	139 767	
	<b>164 155</b>	<b>142 738</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>4 117 448</b>	<b>4 076 223</b>	

<sup>1</sup> L'augmentation s'explique par une hausse des cotisations émises.

<sup>2</sup> La diminution est principalement due à une baisse des avances de cotisations URSSAF dans le cadre de la Loi de Financement de la Sécurité Sociale mise en place à compter du 1<sup>er</sup> avril 2015.

<sup>3</sup> L'augmentation est liée à une prise plus forte de congés sur l'exercice en cours.

### Note 3. Valeurs mobilières de placement

Détail du portefeuille :

Données en k€	LIBELLES	31/03/2025	31/03/2024
Obligations		1 141 336	1 118 457
Bons du Trésor et Bons de caisse à court terme		-	-
SICAV		1 693 053	1 377 326
FCP		2 355 610	2 397 265
TCN		12 292	12 292
Comptes à terme		931 690	1 173 730
Autres placements		1 166 233	994 489
Intérêts courus sur obligations, bons et valeurs assimilées		85 295	55 468
<b>Valeur brute =</b>		<b>7 385 509</b>	<b>7 129 028</b>
Provision pour dépréciation		17 748	21 330
<b>TOTAL (NET)</b>		<b>7 367 761</b>	<b>7 107 698</b>

Le portefeuille en valeur nette évolue à la hausse.

Au 31 mars 2025, la valeur de marché du portefeuille hors intérêts courus s'élève à 7,4 mds€.

### Note 4. Charges et produits constatés d'avance

Les charges et produits constatés d'avance concernent essentiellement le montant des charges et produits techniques comptabilisés sur l'exercice comptable, relatif à l'exercice congé 2025 (cf. Principes comptables 1.).

#### Charges constatées d'avance

Données en k€	LIBELLES	31/03/2025	31/03/2024
Charges constatées d'avance		3 260	2 971
Charges réglées sur congés : exercice n + 1		160 895	139 767
<b>TOTAL</b>		<b>164 155</b>	<b>142 738</b>

### Produits constatés d'avance

Données en k€	LIBELLES	31/03/2025	31/03/2024
	Produits constatés d'avance	120	75
	Cotisations appelées sur congés : exercice n + 1	8 040 959	7 963 690
	Cotisations émises sans engagement de congés	636 188	578 643
	<b>TOTAL</b>	<b>8 677 267</b>	<b>8 542 408</b>

### Note 5. Fonds gérés

Ce compte représente les fonds gérés par CIBTP France pour le compte de l'OPPBTP (Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et des Travaux Publics).

Les textes constitutifs de l'OPPBTP prévoient en effet que CIBTP France assure la collecte des cotisations et le paiement des dépenses de l'OPPBTP.

A ce titre, des comptes financiers sont ouverts en banque au nom de CIBTP France.

Ces fonds figurent pour un montant identique à l'actif du bilan combiné sous la rubrique « Fonds gérés » et au passif sous la rubrique « Comptes gérés ».

### Note 6. Fonds propres

Données en k€	Réserves			Report à nouveau	Résultat	Total des fonds propres
	légale	statutaire	autres			
Situation au 31/03/2022 =	1 052	544 338	464 076	41 382	9 963	1 060 812
Affectation du résultat 2021/2022	-	70 190	-	46 116	-	9 963
Rétrocessions	-	-	-	76 967	-	-
Résultat au 31/03/2023					2 400	79 367
Autres						98 800
Situation au 31/03/2023 =	1 052	614 528	340 993	24 871	98 800	1 080 245
Affectation du résultat 2022/2023	-	70 473	-	38 333	-	98 800
Rétrocessions	-	-	-	20 790	-	-
Résultat au 31/03/2024					50 741	71 530
Autres						277 234
Situation au 31/03/2024 =	1 052	685 001	358 536	-	35 876	277 234
Affectation du résultat 2023/2024	-	158	51 819	156 076	-	277 234
Rétrocessions	-	-	-	195 556	-	198 455
Résultat au 31/03/2025					2 899	115 076
Autres						-
Situation au 31/03/2025 =	894	736 820	319 056	-	30 723	115 076
						1 202 569

La variation des fonds propres s'explique par l'excédent de l'exercice de 115 076 k€ et des rétrocessions réalisées par 4 caisses pour un montant de 198 455 k€.

## Note 7. Provisions pour risques et charges

Données en k€

NATURE	En début d'exercice	Augmentation	Diminution	Reclassement	En fin d'exercice	
Provisions pour risques (technique & exploitation)	57 332	202 962	46 683	-	213 935	<sup>1</sup>
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	6 402	1 216	2 235	-	5 383	<sup>2</sup>
Provisions pour congés restant dus	735 550	666 789	647 880	324	754 136	
Provisions pour cotisations de retraite restant à rembourser aux employeurs	20 235	10 469	7 283	-	23 420	
<b>TOTAUX</b>	<b>819 519</b>	<b>881 436</b>	<b>704 080</b>	<b>-</b>	<b>996 875</b>	

<sup>1</sup> Au 31 mars 2025, les provisions pour risques comprennent essentiellement les provisions constatées par les caisses au titre de la MNP et AT-MP de plus de 12 mois et de la suppression des allègements sur les taux Allocations familiales et maladie (cf. Faits caractéristiques de l'exercice) et par CIBTP France, pour la provision sur les cotisations PROBTP d'un montant de 1,8 m€ à payer au titre du 1<sup>er</sup> trimestre 2025.

<sup>2</sup> Au 31 mars 2025, le montant de la provision pour indemnités de départ en retraite comptabilisée s'élève à 5,4 m€. Des contrats d'assurance permettent par ailleurs de couvrir le solde de l'engagement pour 7 entités. L'ensemble des caisses couvre son engagement par le biais de provisions ou de contrats d'assurance.

## Note 8. Détail des dettes

Données en k€

LIBELLES	31/03/2025	31/03/2024	
Emprunts et dettes financières diverses	26 785	38 234	<sup>1</sup>
Fournisseurs et comptes rattachés	10 257	9 418	
Adhérents crébiteurs	27 724	19 949	
Organismes professionnels	58 105	58 087	
Dettes fiscales et sociales	308 982	291 385	
Autres dettes	707 697	706 513	<sup>2</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>1 139 551</b>	<b>1 123 585</b>	

<sup>1</sup> Au 31 mars 2025, ce poste comprend principalement le prêt bancaire souscrit par CIBTP France pour financer son projet immobilier pour 13,6 m€ et de soldes bancaires créditeurs.

<sup>2</sup> L'augmentation de ce poste est principalement due à la hausse des indemnités de congés charges comprises à payer, liée à une consommation plus importante de congés en avril 2025 par rapport à avril 2024.

## NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT COMBINÉ

### Note 9. Résultat technique combiné

Données en k€	LIBELLES	Ex. 2024/2025	Ex. 2023/2024
Cotisations	8 062 058	7 818 720	
Reprises sur provisions à caractère technique	729 337	650 086	
Reprises sur provisions pour risques et charges	47 135	1 696	
<b>Produits techniques =</b>	<b>8 838 530</b>	<b>8 470 503</b>	
Indemnités	7 806 612	7 446 487	
Pertes sur créances irrécouvrables	57 458	52 512	
Dotations aux provisions à caractère technique	761 780	744 139	
Dotations aux provisions pour risques et charges	203 086	54 277	
<b>Charges techniques =</b>	<b>8 828 936</b>	<b>8 297 415</b>	
<b>RÉSULTAT TECHNIQUE</b>	<b>9 593</b>	<b>173 087</b>	

### Note 10. Résultat d'exploitation combiné

Données en k€	LIBELLES	Ex. 2024/2025	Ex. 2023/2024
Autres produits de gestion courante	19 774	19 466	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	11 802	9 714	
Transferts de charges d'exploitation	3 196	3 920	
<b>Produits d'exploitation =</b>	<b>34 771</b>	<b>33 100</b>	
Services et autres services extérieurs	61 362	59 297	
Impôts et taxes	7 698	7 256	
Charges de personnel	74 700	70 731	
Autres charges de gestion courante	4 132	4 971	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	23 495	21 231	
Impôts sur revenus d'exploitation	122	145	
<b>Charges d'exploitation =</b>	<b>171 507</b>	<b>163 631</b>	
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>- 136 736</b>	<b>- 130 532</b>	

### Note 11. Résultat financier combiné

Données en k€	Ex. 2024/2025	Ex. 2023/2024	
LIBELLES			
Revenus des titres de placement	84 257	79 042	
Plus-values sur cessions de titres de placement	164 982	134 221	1
Autres produits financiers	4 311	8 905	
Reprises sur provisions à caractère financier	15 472	43 311	2
Transferts de charges financières	-	-	
<b>Produits financiers =</b>	<b>269 022</b>	<b>265 479</b>	
Moins-values sur cessions de titres de placement	2 820	7 354	1
Autres charges financières	2 106	2 562	
Dotations aux provisions à caractère financier	11 730	10 481	2
Impôts sur revenus financiers	11 007	11 286	
<b>Charges financières =</b>	<b>27 664</b>	<b>31 683</b>	
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>241 358</b>	<b>233 796</b>	

<sup>1</sup> Le résultat net de cession des titres de portefeuille correspond à un profit de 162,2 m€ contre de 126,8 m€ l'an passé.

<sup>2</sup> La variation des dotations et reprises est liée à fluctuation des valeurs liquidatives entre le 31 mars 2024 et le 31 mars 2025.

### Note 12. Résultat exceptionnel combiné

Données en k€	Ex. 2024/2025	Ex. 2023/2024	
LIBELLES			
Prix de cession des immobilisations	2 838	507	
Autres produits exceptionnels	536	438	
Reprises de provisions à caractère exceptionnel	41	5	
<b>Produits exceptionnels =</b>	<b>3 415</b>	<b>950</b>	
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	1 978	30	
Autres charges exceptionnelles	575	15	
Dotations aux provisions à caractère exceptionnel	1	23	
<b>Charges exceptionnelles =</b>	<b>2 554</b>	<b>68</b>	
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>861</b>	<b>882</b>	

## AUTRES INFORMATIONS

### Engagements hors bilan

Néant

### Effectif temps plein (ETP)

Sur la base des informations collectées au sein du réseau CI-BTP, l'ETP moyen annuel est de 1 073 salariés au titre de l'exercice 2024/2025 contre 1 050 salariés au titre de l'exercice précédent.

### Tableau des flux de trésorerie (TFT)

Conformément à l'exemption du 2 novembre 2006 accordée par le Conseil National de la Comptabilité, l'élaboration de ce tableau ne constitue pas une obligation.

### Événements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant